



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 13027

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'état déplorable du chemin d'accès au cimetière des travailleurs chinois situé à Nolette dans le département de la Somme. Pendant la Première Guerre mondiale des milliers de Chinois ont été forcés de venir sur les champs de bataille de la Somme, afin essentiellement d'y creuser des tranchées. A l'issue du conflit, ils ont été employés au déminage. La plupart d'entre eux sont décédés pour la France dans d'atroces souffrances. Or il est indigne que notre pays ne leur rende pas un hommage plus appuyé. En effet, comment ne pas être choqué que le chemin qui mène à leur cimetière à Nolette soit un véritable borbier. Aussi il souhaite connaître les initiatives qu'il compte prendre, afin que cette situation dénoncée depuis des années trouve enfin une issue heureuse.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'état du chemin d'accès du cimetière militaire anglais des travailleurs chinois de Noyelles-sur-Mer (Somme). La direction interdépartementale des anciens combattants de Lille, territorialement compétente et la Commonwealth War Graves Commission (CWGC), responsable de l'entretien du cimetière, ont fait connaître que cette voie d'accès était un chemin vicinal en terre battue, parsemé de gravillons, correctement entretenu, mais boueux en cas de fortes pluies. La commune de Noyelles-sur-Mer a demandé au syndicat d'aménagement de la côte picarde (SYMACOP) de constituer et de déposer un dossier de réfection du chemin, dont le financement serait pris en charge par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ce dossier sera examiné dans les prochaines semaines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13027

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 2003, page 1522

**Réponse publiée le :** 2 juin 2003, page 4243